

COMMUNE DE SERMAISE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil treize, le huit Juillet à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SERMAISE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gérard HAUTEFEUILLE, Maire

Date de convocation : 2 Juillet 2013

Etaients présents : Gérard HAUTEFEUILLE, Maire, Pascal JAVOURET, Jean-Claude DELPLANQUE, Valérie LACOSTE, Jean-Louis RINGUEDE, Maires-Adjoints, Jacqueline BESSE, Claude DELAFRAYE, Monique NOLIN-BEAUMONT, Jean VERGNAUD, Nicole DARTEVELLE Conseillers Municipaux

Absent excusé : Isabelle DAVIOT a donné procuration à Monique NOLIN-BEAUMONT

Absents : Gérard FORNETTY, Christophe CHEVALLIER, Isabelle LE JEUNE, David CLABASSI

Secrétaire de Séance : Jacqueline BESSE

Le précédent compte-rendu ne suscite aucune observation et est adopté à l'unanimité.

1/ SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORT »

Considérant les observations de la Trésorerie de Dourdan concernant le budget annexe « transport » ouvert en 2011 et sur lequel aucune écriture n'a été effectuée,

Monsieur le Maire propose de supprimer ce budget annexe « Transport ».

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide de supprimer le budget annexe « transport »

2/ SIGNATURE PROTOCOLE VALANT AVENANT A LA CONVENTION DE NUMERISATION DES PLANS CADASTRAUX SIGNES LE 17 NOVEMBRE 2008.

Dans le cadre de la mise en place de son système d'information géographique, le SIBSO (syndicat mixte du bassin supérieur de l'orge) doit obtenir les cadastres numérisés des communes faisant partie de son territoire de compétences.

Afin d'être destinataire des données du plan cadastral numérisé, le SIBSO souhaite adhérer à la convention qui a été signée le 17 novembre 2008 par le « SIVSO » et la

commune de Sermaise. L'intégration du SIBSO à cette convention nécessite un avenant à la convention initial.

Pour cela Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer le protocole valant avenant à la convention initiale signée le 17 novembre 2008.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole valant avenant à la convention de numérisation des plans cadastraux de la commune de SERMAISE.

3/ CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX « EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE »

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 8 Juillet 2013

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil Municipal décide

d' autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Programme

Extension de l'Ecole Maternelle

Lot 1 : VRD - TERRASSEMENTS - ASSAINISSEMENT - VOIRIES

Entreprise : ETP

Montant du marché : 77 513,10 € HT base + Option N° 01A 12 977,16 € HT

Lot 2 : CLOTURE ET PORTAILS

Entreprise : SFEV

Montant du marché : 5 622,60 € HT

Lot 3 : ESPACES VERTS

Entreprise : CHADEL

Montant du marché : 3 296,10 € HT

Lot 4 : GROS OEUVRE

Entreprise : GILLARD

Montant du marché : 178 000 € HT

Lot 5 : CHARPENTE BOIS - FAUX PLAFONDS EXTERIEURS

Entreprise : DUCLOUX

Montant du marché : 36 000 € HT

Lot 6 : MENUISERIES EXTERIEURES ET VITRERIE EXTERIEURE

Entreprise : TECHNIC BAIE

Montant du marché : 65 511,72 € HT

*Lot 7 : COUVERTURE TUILES TERRE CUITE
Entreprise : MENIGER
Montant du marché : 28 220,50 € HT*

*Lot 8 : MENUISERIES BOIS INTERIEURES
Entreprise : BATIPLAQUE
Montant du marché : 21 117,55 € HT*

*Lot 9 : FAUX PLAFONDS INTERIEURS- CLOISONS SECHES - DOUBLAGES - ISOLATION
Entreprise : BATIPLAQUE
Montant du marché : 21 943,29 € HT*

*Lot 10 : CARRELAGE - FAIENCES
Entreprise : GATTELIER
Montant du marché : 4 886,94 € HT*

*Lot 11 : PEINTURES - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
Entreprise : GLB
Montant du marché : 17 799,20 € HT*

*Lot 12 : ELECTRICITE
Entreprise : GARZINSKI TRAPLOIR
Montant du marché : 22 463,87 € HT*

*Lot 13 : CHAUFFAGE GAZ - PLOMBERIE - VMC
Entreprise : LEVEQUE
Montant du marché : 64 000 € HT*

4/ DECIDION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNAL

Suite au vote de la répartition du FPIC de la CCDH, Monsieur le Maire propose le virement de crédit suivant :

022	Dépenses imprévues en fonctionnement	: - 5 842.00 €
73925	Fonds de péréquation (FPIC)	: + 5 842.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire a effectué les virements ci-dessus.

5/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant l'inscription d'un agent de la commune de Sermaise inscrit sur la liste d'aptitude des Attachés Territoriaux dans le cadre de la promotion interne, il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'Attaché Territorial

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessus.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la Société des Eaux de l'Essonne, le Conseil Municipal en prend acte.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités du SITREVA, le Conseil Municipal en prend acte.

Monsieur DELAFRAYE présente le rapport d'activités du SICTOM, le Conseil Municipal en prend acte.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités du SIBSO, le Conseil Municipal en prend acte.

Madame BESSE Jacqueline présente le rapport d'activités d'HUDOLIA, le Conseil Municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.